

## Communiqué de Presse

*Le 2 avril 2020, Pour diffusion immédiate*

### **Covid-19 Ile d'Oléron : arrêtés d'interdiction de locations touristiques et séjour en résidence secondaire. Les élus appellent à la responsabilité de personnes qui aiment Oléron.**

***La période de confinement qui se prolonge commence à être mal vécue par certains et l'appel du littoral se faire ressentir avec l'arrivée des beaux jours et des vacances scolaires. Les élus oléronais rappellent avec clarté que la location touristique et les séjours en résidence secondaire sont interdits. Des arrêtés municipaux vont être adoptés vendredi 3 avril pour l'ensemble de l'île afin de renforcer les moyens d'action de la gendarmerie et des polices municipales.***

Malgré des appels à la raison, lancés dès le tout début du confinement national par les élus oléronais, certains avaient bravé l'interdiction de se déplacer pour rejoindre leur villégiature. En nombre limité, ces personnes avaient ensuite été invitées à demeurer sur le territoire en veillant à respecter scrupuleusement les mesures de confinement édictées par le gouvernement.

Des témoignages de plus en plus nombreux de professionnels de l'entretien d'espaces verts, du bâtiment ou du tourisme indiquent qu'un nouvel afflux de résidents secondaires et même quelques touristes en location meublées commencent à arriver sur le territoire.

#### **« Le confinement n'est pas des vacances »**

Comme les ministres de l'intérieur, Christophe Castaner et de la Santé, Olivier Veran l'ont rappelé le 1<sup>er</sup> avril dernier en prévision des vacances de Pâques : « le confinement n'est pas des vacances. Chacun doit rester à son domicile et ne pas se déplacer pour rejoindre sa résidence secondaire ou une location touristique. »

Il ne devrait pas être nécessaire de rappeler cette évidence, mais la circulation de personnes favorise la circulation du virus. Venir en vacances sur l'île d'Oléron pendant le confinement fait courir un risque inutile à tout le monde : un risque accru de contamination par la multiplication des contacts (forces de l'ordre, commerçants, agents des services au publics et bien sûr personnels soignants déjà très fortement exposés !), un risque accru aussi de débordement des services hospitaliers dimensionnés pour l'accueil des populations locales et par voie de conséquence aux personnes vulnérables du département qui ne pourront être prises en charge dans de bonnes conditions.

Pour protéger la population et notre système local de santé, les maires de l'île d'Oléron ont préparé des arrêtés visant à empêcher ou tout du moins limiter la possibilité d'arrivée d'une vague de vacanciers ou de résidents secondaires à l'occasion des vacances de Pâques qui commencent ce week-end.

Pour limiter la propagation et la circulation du virus, le confinement doit être strictement respecté. C'est l'affaire de tous, résidents secondaires et permanents.

Le confinement interdit de partir en vacances dans une location touristique ou une résidence secondaire. Les forces de police municipale et nationale seront sur le pont tout le week-end pour faire appliquer les règles gouvernementales et les arrêtés municipaux sur le confinement.

L'île d'Oléron, territoire ouvert sur le monde, d'accueil touristique depuis plusieurs siècles, espace de ressourcement par excellence, sera ravie d'accueillir de nouveau vacanciers, touristes et résidents secondaires dès que le confinement sera levé.

Mais le meilleur moyen de retrouver notre liberté de circuler, de travailler, de profiter de l'île d'Oléron c'est d'abord de respecter le confinement et de rester chez soi.

## Contact

**Pascal Massicot**

**Président de la Communauté de communes de l'île d'Oléron**

Tel : 06.87.79.53.39

- Email : [accueil@cdc-oleron.fr](mailto:accueil@cdc-oleron.fr)

- [www.cdc-oleron.com](http://www.cdc-oleron.com)

